



GROUPE DE RÉFLEXION JUSTICIA – ENGAGEMENT DU CABINET JURIDIQUE

Énoncé de principes

1. Le Barreau du Haut-Canada et le cabinet juridique signataire reconnaissent les défis qui se posent à la profession juridique en général et aux cabinets en particulier à l'égard de la rétention et de l'avancement des femmes.
2. Nous reconnaissons également la diversité des femmes en pratique privée que ce soit notamment par leur ethnicité, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur citoyenneté, leur race, leur religion ou croyance, leur handicap, leur orientation sexuelle, leur état matrimonial, leur âge ou leur état familial. Nous tiendrons compte de cette diversité lorsque nous mettrons ce projet en vigueur.
3. Le cabinet signataire s'engage à suivre les principes suivants et à participer au groupe de réflexion Justicia du Barreau sur la rétention et l'avancement des femmes.

Description du projet

4. En 2008, le Barreau créera un groupe de réseau d'associés directeurs et coordonnera une première rencontre au sommet. Un groupe de travail d'agents sur la diversité sexuelle sera également créé pour faire la liaison avec le Barreau.
5. Entre 2009 et la fin de 2011, les cabinets signataires élaboreront et mettront de l'avant des programmes, avec la collaboration et l'aide du Barreau, dont le cœur sera les quatre sujets essentiels suivants : recenser les données démographiques; prendre des dispositions sur les congés parentaux et les horaires de travail flexibles; développer des réseaux et des occasions de perfectionnement; et offrir du mentorat et du perfectionnement en leadership aux femmes. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes se feront par étapes pour assurer que chaque cabinet signataire dispose de ressources appropriées et puisse tirer le maximum d'efficacité des programmes.
6. À la fin du projet, les activités suivantes seront entreprises :
 - a) Une évaluation des programmes indiquant les pratiques exemplaires et élaborer des politiques modèles et des lignes directrices;
 - b) La communication de pratiques exemplaires dans la profession juridique dans son entier;
 - c) L'identification d'autres cabinets juridiques qui peuvent vouloir mettre en œuvre des pratiques exemplaires;
 - d) L'établissement des étapes suivantes avec les cabinets juridiques signataires.

Cabinets juridiques signataires - Engagement

7. Le cabinet juridique signataire s'engage à faire ce qui suit :
 - a) Participer à ce projet pendant trois ans, de 2009 à la fin de 2011;
 - b) S'assurer que l'associé directeur participe au réseau des associés directeurs et prenne part à un minimum de deux rencontres au sommet du groupe de réflexion Justicia à chaque année civile;¹
 - c) Nommer un associé ou un superviseur d'étudiant et des juristes salariés qui ont l'expertise et les connaissances des enjeux portant sur la diversité et l'avancement des femmes dans le cabinet, pour s'occuper de la responsabilité opérationnelle du groupe de réflexion Justicia (« agent de la diversité sexuelle »);
 - d) S'assurer que l'agent de la diversité sexuelle participe aux réunions ordinaires du groupe d'agents de la diversité sexuelle nécessaire pour mieux faire comprendre les questions touchant les femmes et pour élaborer les pratiques exemplaires et de la programmation, et pour faire la liaison avec le Barreau et les autres cabinets signataires;
 - e) Surveiller et mesurer les expériences du cabinet avec les programmes et partager volontairement ses conclusions avec le Barreau et les autres cabinets signataires pour élaborer des pratiques exemplaires pour la profession;
 - f) Considérer les besoins des femmes des communautés autochtones, francophones ou visant l'égalité.

Détails de l'engagement

2009 – Lancement des programmes pour recenser les données démographiques et pour prendre des dispositions sur les horaires de travail flexibles

8. Le cabinet juridique signataire collabore avec le Barreau pour colliger des pratiques exemplaires sur les congés parentaux et les horaires de travail flexibles dans les cabinets canadiens et américains, dans le but de créer une politique cadre sur les dispositions d'horaire de travail flexibles en Ontario.
9. Le cabinet juridique signataire examine ses politiques en place concernant les congés de maternité et d'adoption et les congés parentaux, les dispositions sur les horaires de travail flexible, et l'accommodement; il envisage d'élaborer ses propres politiques sur ces sujets et avoir des politiques ou des modèles avant la fin de 2011, selon les besoins et la culture des membres de son cabinet.
10. Le cabinet juridique signataire collabore avec le Barreau et d'autres cabinets juridiques signataires pour élaborer un modèle visant à recenser les données démographiques quant aux sexes et élabore un système de maintien des données statistiques sur les sexes dans la composition du cabinet, et recense les renseignements démographiques ayant trait aux sexes une fois que le système est en place et avant 2010.

2010 - Lancement de l'initiative de réseautage et de développement

11. En 2010, le cabinet juridique signataire continuera d'ajouter aux programmes existants, d'élaborer son propre plan de développement stratégique et d'envisager d'allouer les

1. Nous prévoyons que les rencontres au sommet dureront de 1 à 2 heures.

ressources nécessaires pour mettre en œuvre des occasions de développement efficaces et de réseautage portant sur les besoins des avocates et des clientes.

12. Le cabinet juridique signataire s'engage à collaborer avec le Barreau pour partager des renseignements sur le développement et le réseautage, et les programmes conçus spécialement pour les avocates et les clientes.

2011 – Lancement du mentorat et du perfectionnement des habiletés de leadership pour les femmes

13. En 2011, le cabinet juridique signataire collaborera avec le Barreau pour l'aider à élaborer divers modèles de programmes de mentorat et de développement d'habiletés de leadership, à déterminer par la consultation quels sont les besoins et les désirs des femmes dans le cabinet quant au mentorat et au développement d'habiletés de leadership et à allouer les ressources pour soutenir ces programmes.
14. Le cabinet juridique signataire examine si les femmes sont bien représentées dans le cabinet, comme chefs de groupe, membres de comités et autres postes de leadership, et détermine les lacunes et élaborent des stratégies visant à améliorer la participation des femmes au leadership du cabinet.
15. Le cabinet juridique signataire met en œuvre des programmes de mentorat pour les femmes selon les besoins reconnus.

Le rôle du Barreau du Haut-Canada

16. Le Barreau du Haut-Canada s'engage à faire ce qui suit :
 - a) Coordonner le groupe de réflexion Justicia et fournir de l'expertise, des conseils et du soutien administratif au projet;
 - b) Coordonner un groupe de réseau d'associés directeurs, organiser deux rencontres au sommet de Justicia pour chaque année civile et fournir du soutien administratif au groupe de réseau des associés directeurs;
 - c) Coordonner les réunions ordinaires du groupe de travail des agents de la diversité sexuelle avec pour but de mieux faire comprendre les enjeux touchant les femmes, élaborer des pratiques exemplaires et des programmes, servir de forum de partage de l'information entre les cabinets participants et le Barreau, et fournir du soutien administratif au groupe de travail des agents de la diversité sexuelle;
 - d) Coordonner les réunions par téléconférence d'un groupe consultatif de femmes des communautés autochtones, francophones ou visant l'égalité;
 - e) Fournir des conseils et de l'expertise pour aider les cabinets juridiques signataires à mettre en œuvre les programmes.
17. Le Barreau entreprendra les types d'activités suivantes :
 - a) Colliger et distribuer aux cabinets signataires des exemples de politiques sur les horaires flexibles et obtenir des commentaires sur des pratiques exemplaires pour élaborer une politique d'horaires flexibles en Ontario;
 - b) Fournir aux cabinets signataires des modèles de réseautage et d'activités de développement conçues pour les avocates et leurs clientes, pour identifier des pratiques exemplaires concernant la formation en développement pour les femmes;

- c) Fournir aux cabinets signataires des modèles de programmes de mentorat et d'habiletés de leadership pour les femmes;
- d) Promouvoir des pratiques exemplaires dans la profession juridique en entier;
- e) Évaluer l'efficacité du projet et déterminer les étapes suivantes avec les cabinets signataires et dans la profession juridique;
- f) Élaborer des lignes directrices et des modèles d'enregistrement de données démographiques.

Nous nous engageons par la présente à participer au projet de groupe de réflexion Justicia. Nous permettons au Barreau de divulguer le nom de notre cabinet comme cabinet participant au projet de groupe de réflexion Justicia.

Nom de l'associé directeur ou de l'associée directrice

Coordonnées du cabinet juridique signataire

Signature

Date